

Québec, le 1^{er} décembre 2004

Envoi par courrier et par télécopieur (819) 666-2209

M. Simon Coocoo
Case postale 221
Wemotaci (Qc) G0X 3R0

Objet : Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des
Rapides-des-Cœurs par Hydro Québec

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier précité, désire vous soumettre les questions suivantes.

- Dans une lettre adressée à la commission le 19 novembre 2004 (document déposé DQ7.1), le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada indiquait au sujet de l'ancien dépôt en tranchée de la réserve indienne de Wemotaci que « *le Conseil de bande de la Première nation Atikamekw de Wemotaci en a la responsabilité* » et que « *le site a été recouvert de terre en 1997 et un programme de suivi d'eau était prévu pour quelques années. Cependant, il n'y a pas eu de suivi d'eau par la suite* ». La commission aimerait savoir si le Conseil de bande a réalisé le suivi de la qualité de l'eau aux abords de l'ancien dépôt en tranchée de Wemotaci ? Dans l'affirmative, pourriez-vous indiquer à la commission la nature et la portée du suivi environnemental ? Dans le cas contraire, pourriez-vous expliquer à la commission pourquoi le suivi prévu n'a pas été effectué ?

La commission apprécierait recevoir la réponse avant le 13 décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission